

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
Official Spokesman
of the Commission

23, Avenue de la Joyeuse Entrée
Brussels 4
Telephone 35.00.40

Brussels, November 22, 1966
IP(66) 135

PRESS RELEASE

EUROPEAN DEVELOPMENT FUND: EIGHT NEW SCHEMES FINANCED
TOTALLING NEARLY 13 MILLION UNITS OF ACCOUNT

Eight schemes or programmes endorsed by the EDF Committee at its 19th meeting, held on 8 November 1966, were approved on 22 November 1966 by the EEC Commission. These schemes, for which the EDF will make grants or loans totalling 12 826 000 units of account (1 u.a. = \$1), are as follows:

1. Loan of 3 644 153 u.a. or 899 570 000 Frs. CFA to finance selected palm plantations (supplementary project) in the Ivory Coast Republic. This loan on special terms will cover the estimated cost of the last 5 420 ha. of the 32 000 ha. programme which has been under way following the first financial commitment authorized by the EEC Commission in May 1965. This special loan will be managed by the Banque Européenne d'Investissement.
2. Grant of 89 000 000 Frs. CFA or some 361 000 u.a. to finance the building of 16 rural dispensaries in the Niger Republic. The scheme will provide medical facilities for a region with a total population of 175 000. It is part of Niger's general public health programme which has given priority to the rural districts.
3. Grant of 231 000 000 Frs. CFA or about 936 000 u.a. to finance an extension of the activities of the Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) in the Niger Republic. This scheme covers the building and equipping of 50 stores for co-operatives, and the construction of 5 UNCC district centres.
4. Grant of 87 000 000 Frs. CFA or about 352 000 u.a. to finance road surveys in the Niger Republic. The project is to establish the technical specifications for work to be done on part of the main Niamey-Zinder road, between Birni-N'Konni and Katsari (184 km) in order to complete the current works, so that the central section of the road will be passable all the year round.

Annoxo : I

IVORY COAST REPUBLIC : 32 000 HECTARES OF SELECTED
PALM PLANTATIONS (complementary project)

On 22 November 1966, the EEC Commission approved an EDF loan on special terms to finance a diversification project for the Ivory Coast Republic. The loan, which was endorsed by the EDF Committee at its 19th meeting, amounts to 3 644 153 units of account (1 u.a. = \$1), or 899 570 000 francs CFA.

The intention is to supplement the financing of the huge 32 000-hectare programme of selected palm plantations, which has already received in May 1965 a first EDF grant of 8 100 million francs CFA (almost 33 million u.a.). This programme is going ahead at the planned pace under the management of the Société pour le Développement du Palmier à Huile (SODEPALM), which has been accorded this loan to cover the estimated expenses of the last 5 420 ha. of the programme. The terms are as follows: rate, 2%; duration, 21 years, of which eight and a half years before repayment; repayment in 25 fixed half-yearly instalments on capital and interest, the first of which falls due nine years after the contract is signed.

Annexo : III

NIGER REPUBLIC : WIDENING THE ACTIVITIES OF THE UNION
NIGERIENNE DE CREDIT ET DE COOPERATION

On 22 November 1966 the EEC Commission approved an EDF grant in aid of a diversification project for the Niger Republic, which was endorsed by the EDF Committee at its 19th meeting. It is estimated to cost 231 000 000 francs CFA, or some 936 000 units of account (1 u.a. = \$1).

The project, which aims at enlarging the range of activities and services provided by the Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC), includes two distinct operations: the building and equipping of 50 stores for co-operatives, and the construction of five UNCC district centres. The project is part of a general programme undertaken by the Fonds d'Aide et de Coopération français, and representing the main part of the Niger government's effort in the rural sector, which is the most important for the country's economy. It has been estimated that 94% of a population of three million live by agriculture or stockraising.

The UNCC, conceived in 1962 to sponsor rural development in Niger, has various functions: establishing agricultural credit and co-operative associations, loans (more than 300 up to 1965), aid for agricultural advisory services (providing equipment), distribution of material supplied to Niger under production aid programmes (fertilizers, insecticides etc.). The EDF grant for the first operation will be repaid to the UNCC in twenty years, thus enabling this body to finance new installations, and so multiplying the aid's effect.

Anexo : V

CHAD: ASPHALTING OF THE FORT LAMY-MASSAGUET ROAD

On 22 November 1966 the EEC Commission approved an EDF grant in aid of an economic project in Chad. The project, which will cost 650 000 000 francs CFA or some 2 633 000 units of account (1 u.a. = \$1), was endorsed at the 19th meeting of the EDF Committee.

The project is to asphalt the Fort Lamy-Massaguet road and also the link between this road and the Rue du Nord in Fort Lamy, a total of 86.6 km. Since the first EDF financed the surfacing of this road with beaten earth, traffic has increased considerably, with a consequent need to re-surface the road with asphalt to a width of 6 metres.

All communications between the Chad capital and the northern and eastern regions depend on the Fort Lamy-Massaguet road, and one of the objectives of the Chad Government's 1964-65 economic and social interim development plan is to increase economic growth in those regions. The EDF is already helping this plan by hydro-geological surveys of the Lake Chad polders with a view to increasing their wheat production, and by sinking 561 rural wells.

With the improvement of the Fort Lamy-Guelendeng road, which the EDF recently financed, and which ensures communications with the southern region, this latest investment will round off improvements to the country's road network, and also reinforce national unity by facilitating administrative links with the capital.

Annexe : VII

BURUNDI: AGRICULTURAL TECHNICAL INSTITUTE

On 22 November 1966, the EEC Commission approved an EDF grant to finance a social investment in Burundi. The proposal had been endorsed by the EDF Committee at its 19th meeting, and the sum involved is estimated at 132 000 000 Burundi francs, or 1 509 000 units of account (1 u.a. = \$1).

The project is to build an Agricultural Technical College to train managerial, auxiliary and technical staff. It will extend and absorb the Agricultural Training School at Karuzi, which was opened in 1956 to train agricultural instructors. The project includes (1) building and equipping the teaching premises and boarding establishment; (2) accommodation for the director and teachers; (3) the creation of a school farm. The need to strengthen qualified agricultural staff was revealed in the course of the general development study of Rwanda and Burundi financed by EDF. Since the separation of the two countries, it has become essential to provide for the training of agricultural technicians who were until that time trained at Butare (Rwanda).

This scheme was studied and will be carried out in co-operation with the UN Special Fund, which is to supply the director and teaching staff for at least six years, as well as equipment for the farm.

Bruxelles, le 22 novembre 1966
IP(66) 135

FORMATION A LA PRESSE

LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT : HUIT NOUVELLES DECISIONS DE FINANCEMENT POUR PRES DE 13 MILLIONS D'UNITES DE COMpte

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (FED) dans sa dix-neuvième réunion, tenue le 8 novembre 1966, la Commission de la C.E.E. vient de prendre, à la date du 22 novembre 1966, huit nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables accordées par le FED, pour un montant total de 12 826 000 unités de compte (*).

1. Création de 32 000 ha de palmeraies sélectionnées (projet complémentaire) en République de Côte d'Ivoire : 3 644 153 u/c, équivalant à 899 570 000 F.CFA. Il s'agit d'un prêt à conditions spéciales qui permettra d'assurer le financement des dépenses forfaitaires prévues pour les derniers 5 420 ha du programme de 32 000 ha, dont la réalisation est en cours à la suite de la première décision de financement prise par la Commission de la C.E.E. en mai 1965. La gestion de ce prêt spécial sera confiée à la Banque Européenne d'Investissement.

2. Construction de 16 dispensaires ruraux en République du Niger : 89 000 000 F.CFA, équivalent à environ 361 000 u/c. La réalisation de ce projet permettra de doter de services thérapeutiques une zone d'attraction d'une population globale de 175 000 personnes. Il s'inscrit dans le programme général nigérien en matière de Santé publique, qui a donné la priorité aux zones rurales.

3. Développement de l'action de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (U.N.C.C.) en République du Niger : 231 000 000 F.CFA, équivalent à environ 936 000 u/c. Ce projet comprend le financement du matériel destiné à la construction et à l'équipement de 50 magasins de coopératives, et la construction de 5 centres d'action régionale de l'U.N.C.C.

4. Etudes routières en République du Niger : 87 000 000 F.CFA, équivalent à environ 352 000 u/c. Il s'agit de l'établissement du dossier technique d'exécution des travaux à effectuer sur une partie du grand axe routier Niamey-Zinder, entre BIRNI-N'KONNI et KATSARI (184 km) en vue de compléter les travaux en cours et rendre la partie centrale de l'axe praticable pendant toute l'année.

5. Bitumage de la route Fort-Lamy/Massaguet en République du Tchad : 650 000 000 F.CFA, équivalent à environ 2 633 000 u/c. Le projet porte sur le bitumage, sur une largeur de 6 m, d'un tronçon de 86,6 km. Cet investissement complétera l'amélioration de la liaison routière entre la capitale et le nord du pays.

(*) 1 u/c = 1 \$

Annexe : I

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE : CREATION DE 32.000 HECTARES
DE PALMERAIES SELECTIONNEES (projet complémentaire)

Le 22 novembre 1966, la Commission de la C.E.E. a approuvé le financement, par l'octroi d'un prêt à conditions spéciales sur les ressources du Fonds Européen de Développement (FED), d'un projet de diversification intéressant la République de Côte d'Ivoire. Le Comité du FED avait donné - dans sa 19ème réunion - un avis favorable à ce financement dont le montant s'élève à 3 644 153 unités de compte (*), soit l'équivalent de 899 570 000 F.CFA.

Le projet vise à compléter le financement du vaste programme de création de 32 000 hectares de palmeraies sélectionnées qui a déjà fait l'objet, en mai 1965, d'une première décision de financement - sur les aides non remboursables accordées par le deuxième FED - pour un montant de 8 milliards 100 millions de F.CFA (soit près de 33 millions d'u/c). Ce programme de 32 mille hectares se déroule suivant le rythme prévu, sous la gestion de la Société pour le Développement du Palmier à Huile (SODEPALM). C'est à la SODEPALM que vient d'être consenti le prêt à conditions spéciales qui permettra d'assurer le financement des dépenses forfaitaires prévues pour les derniers 5 420 ha du programme. Les conditions du prêt sont les suivantes : taux : 2 %; durée : 21 ans, dont 8 ans et demi de franchise; remboursement en 25 échéances semestrielles constantes en capital et en intérêts, la première échéant neuf ans après la signature du contrat.

(*) 1 u/c = 1 \$

REPUBLIQUE DU NIGER : DEVELOPPEMENT DE L'ACTION DE L'UNION
NIGERIENNE DE CREDIT ET DE COOPERATION

A la date du 22 novembre 1966, la Commission de la C.E.E. a approuvé le financement, sur les aides non remboursables accordées par le deuxième Fonds Européen de Développement (FED), d'un projet d'aide à la diversification intéressant la République du Niger. Le Comité du FED avait, au cours de sa 19ème réunion, émis un avis favorable sur cet investissement, dont le montant est estimé à 231 000 000 de F.CFA, équivalent à environ 936 000 unités de compte (x).

L'extension de l'activité et des services de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (U.N.C.C.) que vise ce projet comprend deux interventions distinctes : le financement du matériel destiné à la construction et à l'équipement de 50 magasins de coopératives, et la construction de 5 centres d'action régionale de l'U.N.C.C. Le projet fait partie d'un programme d'ensemble pris en charge par le Fonds d'Aide et de Coopération français, et qui représente l'essentiel de l'effort déployé par le gouvernement nigérien dans le secteur rural, le plus important de l'économie du pays. On estime en effet que, sur 3 millions d'habitants, 94 % vivent de l'agriculture ou de l'élevage.

Conçue en 1962 comme un des instruments du développement rural du Niger, l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération se consacre à des fonctions multiples : création de sociétés rurales de crédit et de coopération, actions de crédit (plus de 300 prêts accordés jusqu'en 1965), appui à la vulgarisation agricole (par le financement de matériel agricole), mise en place des moyens fournis au Niger dans le cadre des programmes d'aide à la production (engrais, insecticides, etc.). Le montant de l'aide consentie par le FED pour la première intervention sera lui-même remboursé à l'UNCC en vingt ans, et permettra à cet organisme de financer de nouvelles installations, multipliant ainsi l'effet de l'aide.

(*) 1 u/c = 1 \$

Annexe : V

REPUBLIQUE DU TCHAD : BITUMAGE DE LA ROUTE FORT-LAMY/MASSAGUET

A la date du 22 novembre 1966, la Commission de la C.E.E. a approuvé le financement, sur les aides non remboursables accordées par le deuxième Fonds Européen de Développement (FED), d'un projet d'infrastructure économique intéressant la République du Tchad. Au cours de sa 19ème réunion, le Comité du FED avait donné un avis favorable sur le financement de cet investissement, évalué à 650 000 000 F.CFA, soit environ 2 633 000 unités de compte (*).

Le projet porte sur le bitumage, d'une part, de la route Fort-Lamy - Massaguet et, d'autre part, sur la liaison entre cette route et la rue du Nord à Fort-Lamy, soit au total 86,6 km. Depuis l'aménagement de cette route en chaussée en terre, sur crédits accordés par le 1er FED, le trafic a augmenté dans de notables proportions et entraîne la nécessité d'un revêtement bitumineux sur une largeur de 6 mètres.

La route Fort-Lamy/Massaguet commande toutes les relations entre la capitale du Tchad et les régions Nord et Est du pays, dont la croissance économique constitue un des objectifs du programme intérimaire de développement économique et social 1964-65 établi par le gouvernement tchadien. Le FED participe déjà à ce programme par des études hydro-géologiques des polders du lac Tchad en vue de l'accroissement de leur production de blé, ainsi que par le creusement de 561 puits pastoraux.

Avec l'aménagement, récemment financé par le FED, de la route Fort-Lamy/Guelendeng assurant la liaison avec le Sud du pays, l'investissement qui vient d'être approuvé complétera l'amélioration des liaisons routières du pays et permettra également de renforcer l'unité du Tchad en facilitant les rapports administratifs avec la capitale.

(*) 1 u/o = 1 \$

Annexe : VII

ROYAUME DU BURUNDI : INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE

Le 22 novembre 1966, la Commission de la C.E.E. a approuvé le financement, sur les aides non remboursables accordées par le deuxième Fonds Européen de Développement (FED), d'un investissement d'infrastructure sociale intéressant le Royaume du Burundi. Au cours de sa 19ème réunion, le Comité du FED s'était prononcé en faveur de cet investissement, dont le montant est estimé à 132 000 000 F.BU, équivalant à 1 509 000 unités de compte(*).

Il s'agit de la construction d'une Ecole technique d'agriculture pour la formation de personnel d'encadrement, auxiliaires et techniciens. Cette école remplacera, en la complétant, l'Ecole professionnelle agricole de Karuzi ouverte en 1956 pour la formation de moniteurs agricoles. Le projet comprend : 1) la construction et l'équipement des établissements scolaires proprement dits et des locaux d'internat; 2) la construction de logements pour le directeur et les professeurs; 3) la construction d'une ferme d'application.

L'intensification de l'encadrement rural a été préconisé par l'étude globale de développement du Rwanda et du Burundi, financée par le FED. Du fait de la séparation du Rwanda et du Burundi, il est désormais indispensable de prévoir, au Burundi, la formation de techniciens agricoles jusqu'alors formés à Butare (Rwanda).

L'investissement qui vient d'être décidé a été étudié et sera réalisé en liaison avec le Fonds Spécial des Nations-Unies, qui apportera son assistance sous forme de mise à disposition du directeur et des professeurs pendant 6 années au moins et de fourniture d'équipement, notamment en ce qui concerne l'installation de la ferme.

(*) 1 u/c = 1 \$